



## Face au manque d'enseignants dans les écoles, le ministre fait le choix d'ubériser l'Education Nationale !

Les recteurs annoncent une vague de recrutement de contractuels dans le 1<sup>er</sup> degré pour compenser le fait que les personnels vulnérables sont placés en autorisation spéciale d'absence (ASA) : 327 dans l'académie de Lyon, 277 à Bordeaux, 221 à Orléans-Tours, 197 à Toulouse, 191 à Nantes, 110 à Clermont...

Or, ces contractuels sont recrutés sur des CDD de trois mois ! Le ministre, s'il est contraint de reconnaître que les enseignants manquent, fait le choix d'ubériser l'Education Nationale, plutôt que de faire appel à des enseignants fonctionnaires stagiaires par le recrutement de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires !

Pire, les recteurs osent contacter ces mêmes listes complémentaires pour leur proposer non pas d'être recrutés comme fonctionnaires stagiaires, mais d'être embauchés pour un CDD de trois mois !

Par ailleurs ces recrutements, dont on attend de voir la réalité (certains IA-DASEN indiquant déjà qu'ils auront bien du mal à trouver des volontaires pour des CDD d'enseignant pour 3 mois), donnent parfois lieu à une amplification de la dérèglementation et du chaos dans les écoles : ici, un IA-DASEN explique que les enseignants titulaires placés en ASA devraient « coacher » à distance les contractuels en CDD. Là, les contractuels devraient remplacer poste pour poste les enseignants placés en ASA quelle que soit la situation : ainsi des écoles en REP+ se retrouveraient par exemple avec plusieurs contractuels qui n'ont jamais enseigné auparavant...

Si la mobilisation engagée depuis la rentrée pousse le Ministre à reconnaître l'urgence de la situation, il doit maintenant répondre à la revendication des personnels : recrutement massif et immédiat d'enseignants sous statut !

### **En réduisant le nombre de places au concours, le ministre entend multiplier le recours aux contractuels et généraliser la précarité**

Cette volonté de généraliser la précarité dans l'Education Nationale se retrouve dans les annonces du ministre concernant les places au concours : 9 890 places sont proposées aux concours de recrutement de professeurs des écoles en 2021 ce qui confirme la baisse du nombre de places depuis plusieurs années : il y avait 11 840 places aux concours en 2018, 10 785 en 2019 et 10 790 en 2020. Près de 2000 places de moins en 3 ans !

Alors que le ministre annonce la création de 2039 postes dans le 1<sup>er</sup> degré pour 2021 (ce qui est d'ailleurs très insuffisant), il réduit de 900 le nombre de places aux concours pour la rentrée prochaine par rapport à l'an dernier !

Comment ne pas voir dans cette contradiction la volonté du ministre de généraliser les contractuels dans les écoles ? Dans certains départements, certains d'entre eux sont d'ailleurs renouvelés depuis plusieurs années !

**Dans cette situation, le SNUDI-FO revendique plus que jamais :**

- **Le recrutement immédiat et en masse d'enseignants fonctionnaires d'Etat par le recrutement de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci !**
- **La création de postes d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré à hauteur des besoins pour la rentrée 2021, bien au-delà des 2039 prévues par le ministre !**
- **L'augmentation significative du nombre de places aux concours de recrutement de professeurs des écoles 2021 !**
- **La titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent !**

**Pour le SNUDI-FO, l'heure est partout au regroupement des personnels pour établir les besoins et de mettre en œuvre les moyens pour les faire aboutir !**

*Montreuil, le 2 décembre 2020*